

**20<sup>e</sup> réunion publique du  
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est  
Le mardi 11 septembre 2018 – 19 h  
École René-Chouinard (Lagacéville)**

---

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture de la séance et appel nominal**

**2. Vérification du quorum et des absences**

**PRÉSENCES :**

Conseillères et conseillers : Ghislaine Foulem, Mario Pelletier, Marcel Basque, Rémi Hébert, Richard Gallant, Gérard Robichaud, Nathalie Mallais Comeau, Marie-France Maltais, Julie Martinet

Directeur général : Pierre Lavoie

Directeur des services administratifs et financiers : Éloi Doucet

Coordonnatrice des relations stratégiques : Annie LeBlanc-Levesque

**Absences :** Danny Comeau, absence motivée

La présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée et invite les membres autour de la table à se présenter à tour de rôle.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**3.1 Adoption de l'ordre du jour de la réunion publique du 12 juin 2018**

**MOTION 191, RÉOLUTION 20-3.1**

Le conseiller Pelletier propose  
Appuyé par le conseiller Robichaud

QUE soit accepté l'ordre du jour de la réunion publique du 11 septembre 2018 avec la modification suivante :

- Ajout du point 10.3.4 Défibrillateurs dans les écoles

**Adoptée**

**4. Forum de discussion – CPAÉ de l'école René-Chouinard**

Le directeur général remercie la présidente d'avoir accepté cette invitation surtout en tout début d'année scolaire. La présidente du CPAÉ, madame Teresa Richard prend la parole.

Cette présentation débute sur les **bons coups** de son école :

- Chaque matin les élèves sont accueillis avec un petit déjeuner gratuit; un plateau de fruits est disponible dans chaque classe lors des collations
- Les élèves font du pain chaque jour en collaboration avec la société culturelle et la maison des huitres Beausoleil

**Sur le plan pédagogique :**

- Dans le but d'agrémenter la lecture le soir, l'école a diversifié ses choix de lecture en consultation avec les librairies du Nouveau-Brunswick. Cette approche a connu un succès auprès des élèves, ceux-ci quittent l'école avec des livres attrayants et selon leur passion. Pour certains élèves, cette initiative a développé un goût pour la lecture.
- Organisation d'un premier Salon du livre René-Chouinard en juin dernier. Il s'agit d'une journée portes ouvertes à la communauté.
- Poursuite de l'approche approuvée par la recherche sur l'écriture par les enseignants du premier cycle.
- Mini pow-wow : activités qui ont permis aux élèves d'en apprendre davantage sur la culture autochtone et acadienne et de vivre de riches échanges.

La présidente poursuit en mentionnant que la littératie est un enjeu important pour le CPAÉ, c'est pourquoi l'amélioration de la bibliothèque contribuerait à l'épanouissement dans plusieurs sphères du développement de l'élève. Celui-ci souhaiterait :

- Une augmentation des services de bibliothèque
- une plus grande accessibilité aux ressources de la bibliothèque en créant des clubs de lecture, des cercles littéraires, etc.

Toujours en lien avec le développement du plein potentiel de l'élève, le CPAÉ voit l'importance d'avoir une agente communautaire à temps plein qui faciliterait et permettrait la réalisation de divers projets futurs.

La présidente remercie le CPAÉ pour cette belle présentation qui se veut en lien avec les finalités du Conseil. Elle ajoute que celui-ci a pris bonne note des requêtes faites par le CPAÉ de l'école.

## **5. Honneur au mérite**

Sans objet

## **6. Adoption du procès-verbal de la réunion publique du 12 juin 2018**

### **MOTION 192, RÉOLUTION 20-6.0**

Le conseiller Pelletier propose  
Appuyé par le conseiller Basque

QUE soit accepté, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion publique du 12 juin 2018.

Adoptée

## **7. Suivi découlant du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2018**

Sans objet

## **8. Correspondance**

La présidente donne quelques détails sur toute cette correspondance reçue et déposée au Conseil.

**8.1 Réponse de la FCENB à notre lettre du 14 juin – retrait du CED à la FCENB**

**8.2 Réponse du ministre Kenny – nomination de l'élève conseillère Julie Martinet**

**8.3 Réponse du ministre – plan de dépenses du DSFNE 2018-2019**

**8.4 Réponse du ministre Fraser à notre lettre – l'avenir des écoles fermées et déclarées biens excédentaires**

**8.5 Lettre du sous-ministre – écoles sous les seuils relatifs au taux d'occupation et à l'effectif scolaire**

### **MOTION 193, RÉOLUTION 20-8.5**

Le conseiller Robichaud propose  
Appuyé par le conseiller Pelletier

QUE le Conseil d'éducation envoie une lettre au sous-ministre, l'informant qu'aucune école ne sera sous étude de viabilité pour l'année 2018-2019.

Adoptée

On mentionne également qu'il serait approprié d'ajouter dans cette lettre que des démarches ont été entreprises pour une étude sociolinguistique dans la région Est de Bathurst.

**8.6 Courriel de madame Chantal Varin AFPNB – demande de rencontre du CED**

On demande qu'un accusé de réception lui soit envoyé pour l'informer que cette rencontre pourrait avoir lieu après la période des Fêtes.

**8.7 Lettre de madame Marianne Cormier doyenne UdeM – colloque de la PALC dépliant souvenir février 2018**

## **9. Politiques du CÉD**

### **9.1 Comité des politiques**

**9.1.1 Politique 1. Processus de gouverne / 1.0 Engagement global en matière de gouverne**

### **MOTION 194, RÉOLUTION 20-9.1.1**

Le conseiller Basque propose  
Appuyé par la conseillère Maltais

**QUE** soient approuvées les modifications apportées à la politique 1.0 Engagement global en matière de gouverne du Conseil d'éducation afin de refléter la décision prise à la réunion de travail du 11 septembre 2018 par le Conseil; les choix arrêtés sont 1A et 3 B pour se lire comme suit :

#### **1.0 Engagement général en matière de gouverne**

*En raison de la mission particulière de l'école francophone, le Conseil gouverne selon les principes juridiques afférents à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et de la jurisprudence qui l'a interprété.*

*D'une façon générale, le Conseil a pour objectif de veiller au nom de la population qu'il représente, à ce que le district scolaire obtienne les résultats appropriés, pour les personnes appropriées, à un coût approprié (tels qu'énoncés dans la politique du Conseil sur les Fins), et évite les actions et les situations inacceptables (telles qu'interdites dans les politiques du Conseil sur les limites à la direction générale).*

#### **1.1 Mission particulière de l'école francophone et le transport scolaire**

- a) *Étant donné que le Conseil gouverne selon les principes juridiques afférents à l'article 23 et de la jurisprudence qui l'a interprété;*
- b) *Étant donné que l'une des missions des Conseils d'éducation de districts francophones est de participer à la promotion et au développement de la communauté de langue française en assurant un milieu d'éducation francophone; et*
- c) *Étant donné que le système d'éducation du Nouveau-Brunswick est structuré et géré selon le principe de la dualité linguistique qui reconnaît l'existence de deux secteurs d'éducation distincts;*

*Le Conseil est d'avis que le transport scolaire relève de la dimension culturelle et linguistique et ainsi du pouvoir exclusif de gestion que lui confère l'article 23 de la Charte.*

*Pour cette raison, le Conseil d'éducation :*

- *assurera aux élèves une expérience complète depuis le moment où ils et elles quittent le domicile familial pour aller à l'école jusqu'à leur retour à la maison et durant toutes les activités parascolaires relevant de la responsabilité de l'école. Pour cette raison, seul le Conseil d'éducation pourra permettre, pour des cas très particuliers bien documentés et selon des conditions très précises, des situations où des élèves de la majorité sont transportés avec les élèves du district scolaire francophone.*

Le document de Maître Michel Doucet sera ajouté en annexe.

**Adoptée**

#### **9.1.2 Politique 3.0 Limites globales de la direction générale**

### **MOTION 195, RÉOLUTION 20-9.1.2**

Le conseiller Basque propose  
Appuyé par la conseillère Mallais Comeau

**QUE** soient approuvées les modifications apportées à la politique 3.0 « Limites globales de la direction générale » pour se lire comme suit :

#### **3.1 Limites globales de la direction générale**

*La direction générale ne doit pas occasionner ou tolérer, au sein du district aucune pratique, activité, décision ou circonstance imprudente, illégale ou contraire aux pratiques éthiques généralement reconnues dans le monde des affaires et la société en général ou contraire aux obligations constitutionnelles découlant de la Charte canadienne des droits et libertés en ce qui a trait à la promotion et la sauvegarde de la langue française.*

**Adoptée**

#### **9.1.3 Politique 3.8 Transport des élèves**

### **MOTION 196, RÉOLUTION 20-9.1.3**

Le conseiller Pelletier propose  
Appuyé par le conseiller Robichaud

**QUE** soient approuvées les modifications apportées à la politique 3.8 « Transport des élèves » pour se lire comme suit :

### 3.8 Transport des élèves

La direction générale ne doit pas créer ou tolérer un système de transport des élèves qui n'assure pas la sécurité, l'homogénéité linguistique, une distribution équitable des coûts et un usage rationnel des ressources.

Plus précisément, la direction générale ne doit pas :

3.8.1 (idem)

3.8.2 (idem)

3.8.3 (idem)

3.8.4 S'abstenir d'assurer le transport des élèves à destination et en provenance de l'école en respectant la dimension linguistique et culturelle (selon le pouvoir exclusif que lui confère l'article 23 de la Charte selon les visés de la mission particulière du secteur francophone et du Conseil d'éducation de participer à la promotion et au développement de la langue française).

3.8.5 Permettre que des élèves de la majorité soient transportés avec les élèves du district si un tel accommodement n'a pas été autorisé par le Conseil d'éducation.

**Adoptée**

## 10. Rapports

### 10.1 Rapports des comités

#### 10.1.1 Comité de travail du CED – constitution et proposition de calendrier de rencontres

#### **MOTION 197, RÉOLUTION 20-10.1.1**

Le conseiller Pelletier propose

Appuyé par la conseillère Maltais

**QUE soient approuvés la constitution des comités de travail et le calendrier de rencontres tels que présentés pour l'année 2018-2019.**

**Adoptée**

#### 10.1.2 Comité des finances

##### 10.1.2.1 Budget du CED 2018-2019

La porte-parole du comité donne quelques détails relatifs au rapport présenté en date du 31 août 2018. Les dépenses à cette date se chiffrent à 27 495 \$.

#### 10.1.3 Comité aménagement scolaire

##### 10.1.3.1 Mise à jour des projets majeurs

Le directeur des services administratifs et financiers fait une mise à jour des projets majeurs aux infrastructures qui sont actuellement en cours.

➤ Polyvalente W.-A.-Losier : phase III Bloc E (ateliers et cuisine)

- Démolition en cours et presque terminée

- Les travaux de plomberie, gicleurs, l'électricité et l'installation d'un nouvel escalier sont débutés

Agrandissement de l'amphithéâtre

- Les travaux suivants sont terminés :

La démolition, la nouvelle entrée d'eau les fondations intérieures

- Les fondations pour l'agrandissement sont en cours

➤ CSCLF (ateliers)

-la démolition et les fondations sont terminées

-le mur de blocs en béton entre le centre étudiant et les ateliers est monté et sert de division pour les travaux

-les gicleurs dans les classes et corridor sont installés et la suite des travaux se poursuivra en janvier

-la structure de métal est montée et les travaux de plomberie et d'électricité sont débutés

Cette présentation est suivie d'une période de discussion. Une plus grande implication des membres est souhaitée au fur et à mesure que les travaux majeurs aux infrastructures progressent. On demande que ce point soit rapporté en réunion de travail; il est question de la révision du mandat du comité aménagement scolaire et des limites de la direction générale.

##### 10.1.3.2 Étude sociolinguistique – région Bathurst Est

La présidente mentionne que l'étude sociolinguistique pour la région Bathurst Est devrait être terminée au printemps prochain. Elle ajoute que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a accordé une somme de 25 000 \$ pour défrayer une partie des coûts de cette

étude. Un conseiller propose de consulter des représentants de la Ville de Bathurst afin qu'eux participent également à défrayer une partie de ces coûts.

#### **10.1.4 Comité de formation**

Le directeur général mentionne qu'une trousse d'information sur le rôle et les responsabilités des CPAÉ sera remise aux membres du Conseil. Ceux-ci en feront la présentation aux CPAÉ de leurs écoles de leur sous-district en octobre prochain.

#### **10.1.5 CCPPE (Comité consultatif provincial des programmes d'études)**

La conseillère Maltais fait une mise à jour sur les derniers développements de ce comité. Lors de la dernière rencontre du 14 juin 2018, une présentation avait été faite par madame Caroline Turnbull du MEDPE sur l'idée d'une langue additionnelle pour les nouveaux arrivants. Selon les prédictions du ministère l'accueil des nouveaux arrivants augmente considérablement chaque année et d'ici une dizaine d'années on compte de 20 à 25 000 nouveaux élèves. Cette situation devient problématique car ces élèves arrivent dans nos écoles plus âgés et aucun programme n'est rattaché en raison de leur âge. Le ministère s'affaire à développer un programme qui serait plus approprié pour ces élèves.

Il a été question également de la révision du programme d'études au secondaire. Ce dossier est d'ordre prioritaire, puisque ce programme n'a connu aucune mise à jour depuis près d'une dizaine d'années.

Une présentation a également été offerte par monsieur Denis Milot du MEDPE sur le projet pilote qui suit son cours dans 3 écoles de la province, dont l'école Marguerite-Bourgeoys de Caraquet. Ce qu'il souhaite faire est de jumeler le cours de Formation personnelle et sociale au cours de français, de sorte à rendre le cours plus intéressant pour l'élève. Les conseillers en orientation ont été impliqués dans ce projet et la mise à l'essai est terminée. Depuis son implantation, on constate un succès. Ce projet pourrait être implanté dans les autres écoles, ce qui demeure à la discrétion des districts scolaires.

Le plan d'éducation de 10 ans a fait partie des discussions, dont l'objectif 7 du plan qui touche à la littératie. Plusieurs stratégies ont été mises en place pour améliorer les compétences des apprenants. À l'automne 2017 de la formation en ligne a été offerte au personnel enseignant; des stratégies provinciales ont été développées pour exploiter le pouvoir de la littératie, impliquant tous les intervenants. L'objectif 1 du plan Projet vie-carrière a également été passé en revue. Présentement ce projet est mis à l'essai dans 3 écoles prototypes et il est prévu qu'en 2020 ce projet soit étendue à 9 écoles de la province. Ce qui représente un gros défi et il reste encore beaucoup de travail à faire.

La prochaine rencontre du comité est prévue en novembre prochain.

## **10.2 Rapport de la présidence**

La présidente mentionne que tous les membres ont reçu son rapport avant la réunion et qu'ils ont eu la chance d'en faire la lecture.

## **10.3 Rapport de la direction générale**

### **10.3.1 Nomination – postes de directions et directions adjointes**

Le directeur général informe l'assemblée des nouvelles nominations qui sont en vigueur récemment :

- Jefferson Robidoux, directeur à l'école Aux quatre vents de Dalhousie, mandat de 5 ans
- Lorraine Losier, directrice adjointe à l'école L'Étincelle de Ste-Marie-St-Raphaël pour un mandat de 5 ans
- Cathy Gosselin, directrice par intérim à l'école L'Escale des Jeunes, mandat d'un an
- Jessica Noël, directrice adjointe par intérim à l'école La Relève de St-Isidore pour un mandat d'un an
- Céline Robichaud a accepté un poste d'agente pédagogique au sein de l'équipe de la Péninsule acadienne

### **10.3.2 Achats de plus de 50 000\$ - politique 3.4 Gestion des activités financières**

Le directeur général informe le Conseil sur 3 achats de plus de 50 000\$ qui ont été faits pour la période visée.

### **10.3.3 Capsule sur les finalités – politique 711**

*Pendant que le directeur général prépare sa présentation sur les finalités, le Conseil décide de discuter du point 10.3.4 Défibillateurs dans les écoles.*

La présentation du directeur général sur les finalités fait un parallèle entre l'énoncé 4.2 (c) Les élèves ont des habitudes de vie saine et active et la politique provinciale 711 – Environnement favorable à l'alimentation plus saine.

Dans un premier temps, le directeur général donne un bref historique de la politique provinciale sur l'alimentation saine. Celle-ci a été mise en vigueur en 2005, révision mineure en 2008 et une analyse approfondie de la situation en 2017, suivie de la révision de la politique actuelle.

Il poursuit en présentant les bons coups du district scolaire. Par la suite, il dresse une liste des besoins en amélioration pour une alimentation saine dans nos écoles. Cette présentation suscite une période de discussion.

#### **10.3.4 Défibrillateurs dans les écoles**

Le directeur des services administratifs et financiers informe l'assemblée que le district compte 12 écoles qui sont munies d'un défibrillateur, dont 5 écoles primaires et 7 écoles secondaires. Un débat sur la pertinence d'en avoir un dans chacune des écoles se poursuit. Toutefois, le respect de la norme provinciale sur la santé publique est de mise.

### **10.4 Rapport de la FCENB**

#### **10.4.1 Retrait de la FCENB**

#### **MOTION 198, RÉOLUTION 20-10.4.1**

Le conseiller Basque propose  
Appuyé par la conseillère Maltais

QUE le Conseil d'éducation entérine la décision prise le 12 juin dernier de se retirer de la Fédération des Conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick.

Adoptée à l'unanimité

#### **10.4.2 Informer les divers partenaires – retrait du CEDSFNE à la FCENB**

#### **MOTION 199, RÉOLUTION 20-10.4.2**

Le conseiller Basque propose  
Appuyé par le conseiller Gallant

QU'UNE lettre soit envoyée aux divers partenaires entre autres, GACEF, COANB, FNCSF, etc. afin d'officialiser le retrait du Conseil d'éducation du DSFNE à la FCENB.

Adoptée

### **10.5 Calendrier des réunions du CED**

#### **MOTION 200, RÉOLUTION 20-10.5**

La conseillère Maltais propose  
Appuyée par le conseiller Pelletier

QUE soit accepté le calendrier des réunions du CED pour l'année 2018-2019, tel que proposé.

Adoptée

### **10.6 Plan de travail du CED**

#### **MOTION 201, RÉOLUTION 20-10.6**

Le conseiller Robichaud propose  
Appuyé par la conseillère Mallais Comeau

QUE soit entériné le plan de travail du Conseil d'éducation tel que présenté pour l'année 2018-2019.

Adoptée

### **10.7 Calendrier – rapport d'évaluation des politiques (sections 1 et 2)**

#### **MOTION 202, RÉOLUTION 20-10.7**

Le conseiller Basque propose  
Appuyé par la conseillère Maltais

QUE soit approuvé le calendrier des rapports d'évaluation des politiques du Conseil, sections 1 et 2 par la présidence pour l'année 2018-2019.

Adoptée

### **10.8 Calendrier – rapport de vérification des politiques (sections 3 et 4)**

**MOTION 203, RÉOLUTION 20-10.8**

Le conseiller Robichaud propose

Appuyé par le conseiller Basque

QUE soit approuvé le calendrier des rapports de vérification des politiques, sections 3 et 4, par la direction générale pour l'année 2018-2019.

Adoptée

**10.9 Lettres de félicitations à la suite des élections provinciales du 24 septembre prochain**

**MOTION 204**

Le conseiller Basque propose

Appuyé par la conseillère Maltais

QUE le Conseil d'éducation envoie des lettres de félicitations aux députés élus de notre région à la suite des élections provinciales qui se dérouleront le 24 septembre prochain.

**AMENDEMENT À LA MOTION 204**

**MOTION 204, RÉOLUTION 20-10.9**

Le conseiller Basque propose

Appuyé par la conseillère Maltais

QUE le Conseil d'éducation envoie des lettres de félicitations aux députés élus de notre région et au Premier ministre à la suite des élections provinciales qui se dérouleront le 24 septembre prochain.

Adoptée

**11. Vérification des politiques**

**11.1 Rapport d'évaluation des politiques**

**11.1.1 Politique 1.3 « Rôle de la présidence »**

La présidente en fait la lecture et ajoute que cette politique est conforme aux pratiques actuelles. La présidence a le rôle d'interpréter les dispositions des politiques pour les sections 1 et 2 et s'il y a conflit il appartient au Conseil de trancher.

**11.1.2 Politique 2.0 « Énoncé général »**

La présidente réitère que le directeur général est le seul employé du Conseil d'éducation.

**11.2 Rapport de vérification des politiques**

**11.2.1 Politique 3.9 « Remplacement d'urgence de la direction générale »**

Le directeur général précise que la personne désignée à remplacer la direction générale pour 2018-2019 en cas d'absence prolongée sera la directrice exécutive à l'apprentissage, madame Ginette Sonier.

**MOTION 205, RÉOLUTION 20-11.2.1**

Le conseiller Basque propose

Appuyé par le conseiller Robichaud

QUE soit approuvé, comme étant raisonnable, le rapport de vérification de la politique 3.9 « Remplacement d'urgence de la direction générale » tel que présenté par la direction générale.

Adoptée

**12. Parole au public et/ou correspondance reçue du public**

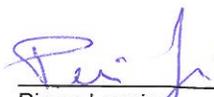
Sans objet

**13. Levée de la séance**

Le conseiller Robichaud propose la levée de la séance à 20 h 57



Ghislaine Foulem  
Présidente



Pierre Lavoie  
Directeur général et secrétaire du Conseil